



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2017-110**

\*\*\*

**Objet :**

Demande de subvention : extension de l'Hôtel de Ville  
pour création d'une maison des services publics.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-Louis - DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie (arrivée à 18h35) – DEJEAN Anne Marie (départ à 19h50) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :**

SOREL Joëlle à BLANES Michel – LABEUR Martine à VAILHE Bruno – BIESSE Frédérique à FALZON Serge - CABOCHE Chrystelle à SOTO Jean-François – PANTALEONE Alexandra à DURAND Véronique – EDMOND-MARIETTE Gérard à GOMEZ René – LECOMTE Olivier à DEJEAN Anne-Marie – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Convocation du 6 décembre 2017

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le dossier de demande de subvention pour l'extension de l'Hôtel de Ville au sein de l'immeuble (Leygue et Fobis) acquis il y a quelques années.

Il s'agit de faire face à l'augmentation de la population en proposant une offre de service de qualité aux administrés et des espaces de travail pour les services administratifs de la Mairie et des salles de réunion dans un site patrimonial de qualité restauré. Cet espace permettra également d'accueillir dans de bonnes conditions les permanences d'autres collectivités ou structures à vocation sociale : Mutualité Sociale Agricole, FACE Hérault etc.

En effet, situé dans le cœur ancien de la ville, cette réhabilitation participera à la requalification des espaces publics entre la place de Verdun et la place du Planol et permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à cette maison des services publics.

En effet, les services état civil / élections / cimetière / passeport et CNI/PACS ne disposent pas de bureaux permettant la confidentialité des échanges avec les administrés car ils sont au même endroit que l'accueil de la Mairie.

Le service enfance / jeunesse se partage également le même bureau avec les animateurs de l'ALAE et du Conseil Municipal des Enfants.

L'Hôtel de Ville ne dispose que d'une salle de réunion permettant la tenue des réunions, des mariages et des conseils municipaux.

Il est donc prévu d'aménager des bureaux de travail, des espaces d'accueil ainsi que des salles de réunion.

Cette opération est estimée à 350 500 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier auprès des collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental 34 etc.) et de l'Etat, le plus élevé possible.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **APPROUVE** le dossier d'avant-projet sommaire tel que présenté et estimé à 350 500 € HT.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier auprès des collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental 34, etc.) et de l'Etat, le plus élevé possible.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20171212-DEL2017-110-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2017  
Date de réception préfecture : 13/12/2017